



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 mars 2019 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire  
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1  
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2  
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3  
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4  
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Autres personnes présentes : la directrice générale, la greffière, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et le directeur du Service de l'urbanisme.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 11 février 2019;
4. **Règlement**
  - 4.1 Règlement (2019)-A-58 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire - adoption de règlement;
5. **Administration**
  - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
  - 5.2 Numérisation de documents 2019 - renouvellement;
  - 5.3 Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - contribution 2019;
  - 5.4 Retiré;
  - 5.5 Comité des lacs - création et nominations;
  - 5.6 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capitaux pour 2019;
  - 5.7 Mandat sur la gouvernance des organismes - contrat;
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Mouvement de personnel;
  - 6.2 Embauche temporaire d'un commis culture et loisirs - Service de la culture et des loisirs;
  - 6.3 Retiré;
  - 6.4 Bonification au rendement pour le personnel cadre et hors-cadre (excluant les policiers);
  - 6.5 Retiré;
  - 6.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - demande financière au fonds municipal d'action juridique (FMAJ);
7. **Gestion financière**
  - 7.1 Liste des comptes à payer;
  - 7.2 Liste des engagements;
  - 7.3 Radiation de créances de factures diverses;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

- 9.1 Retiré;
- 9.2 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL;
- 9.3 Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III - contrat;
- 9.4 Acquisition d'une camionnette ½ tonne - contrat;
- 9.5 Acquisition de deux voitures électriques - contrat;
- 9.6 Retiré;
- 9.7 Remplacement d'un épandeur et d'un cadre basculant - camion 3-13 - contrat;

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**

- 11.1 Culture et loisirs - autorisation de signature;
- 11.2 Autorisation de passage et d'événements;
- 11.3 Subvention à un organisme;

**12. Police**

- 12.1 Véhicules hybrides 2020 - Ford Interceptor Utility - contrat;
- 12.2 Contrat et licence d'utilisation de la tour de télécommunication et du site de Telus - rue de la Montagne;
- 12.3 Contrat de location d'une antenne - tour de télécommunication de Bell Mobilité inc.;
- 12.4 Abris pour les équipements de télécommunication - contrat :
  - 12.4.1 Fourniture et installation d'un abri - site de Telus - Mont-Tremblant;
  - 12.4.2. Location d'un abri d'Accès Communication - site de Bell Mobilité inc. -Sainte-Agathe-des-Monts;
- 12.5 Ajout dans la modification de couverture d'un site radio - contrat;
- 12.6 Protocole d'entente concernant la participation du DPCP à l'élaboration et la mise en application du projet « sexto » - autorisation de signature;
- 12.7 Entretien de la station de bertillonnage - contrat.

**13. Incendie**

**14. Rapport**

**15. Acceptation de la correspondance**

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. Levée de la séance**

\*\*\*\*\*

**CA19 03 050**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour**

Aucune question n'est posée.

**3. Procès-verbal**

**CA19 03 051**

**3.1 Séance ordinaire du 11 février 2019**

**PRENANT ACTE QU'** une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart  
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 février 2019, tel que déposé, en modifiant dans le résolu de la résolution CA19 02 046, le lieu « Plage du lac Mercier » par « Parc Daniel-Lauzon ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Règlement**

CA19 03 052

**4.1 Règlement (2019)-A-58 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire - adoption de règlement**

**CONSIDÉRANT QU'** avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, lesquels sont indiqués dans son titre, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2019, monsieur Pierre Labonté a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2019)-A-58 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TOIT POUR LA PATINOIRE ET DE JEUX D'EAU AU PARC DANIEL-LAUZON ET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC DU CENTENAIRE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

CA19 03 053

**5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale**

Il est proposé par monsieur Danny Stewart  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 03 054

**5.2 Numérisation de documents 2019 - renouvellement**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service du greffe a procédé en 2018 à un appel d'offres sur invitation pour la numérisation d'archives avec possibilité de renouvellement pour les années 2019 et 2020, tel que stipulé au document d'appel d'offres;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

**CONSIDÉRANT QU'** aux termes du contrat octroyé à la société Eranum solutions numériques inc. par la résolution CA18 06 150, la Ville doit signaler son intention de renouveler le contrat pour et à chacune des années additionnelles du contrat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'exercer l'option pour l'année 2019 et de renouveler le contrat de la société Eranum solutions numériques inc. pour la numérisation de 70 boîtes d'archives, dont environ 150 plans, au montant de 8 750 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), le tout conformément aux documents d'appel d'offres GRE-2018-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 03 055

**5.3 Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. - contribution 2019**

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente en vigueur et le renouvellement automatique d'année en année jusqu'au 31 décembre 2020, entre l'agglomération de Mont-Tremblant et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. afin de soutenir les activités des bureaux d'accueil touristique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU de verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc. une contribution au montant de 444 114 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-622-00-971) représentant la contribution antérieure indexée de 1,7 %, afin de soutenir les activités des bureaux d'accueil touristique pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**5.4 Retiré**

CA19 03 056

**5.5 Comité des lacs - création et nominations**

**CONSIDÉRANT** le transfert du comité des lacs de la ville vers l'agglomération;

**CONSIDÉRANT** le règlement (2003)-42 édictant les règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

DE créer le comité des lacs et qu'il soit composé des membres suivants :

- 1 conseiller de la Ville;
- le maire de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord ou son représentant;
- 1 citoyen;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

- DE désigner les personnes ressources suivantes pour assister ce comité dans ses travaux :
- directeur du Service des travaux publics;
  - directeur du Service de police;
  - directeur du service de l'environnement et du développement durable;
  - commis-secrétaire du service de l'environnement et du développement durable, agissant à titre de secrétaire;
- DE prendre acte de la résolution 8.2 adoptée le 19 janvier 2019 par le conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, nommant monsieur Éric Lessard;
- DE nommer madame Thérèse Barrette, à titre de citoyenne pour un mandat de 2 ans soit du 12 mars 2019 au 12 mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA19 03 057**

Abrogée par  
la résolution  
CA19 04 089

**5.6 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capitaux pour 2019**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Fiducie du Domaine Saint-Bernard a été créée pour le bénéfice de la collectivité en général à diverses fins d'intérêt général, notamment social, culturel, patrimonial, récréatif, sportif, scientifique, éducatif et de protection écologique;

**CONSIDÉRANT QU'**

aux termes de l'article 6 de l'acte de fiducie d'utilité sociale créant la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, la Ville s'est engagée à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent, d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et la Fiducie;

**CONSIDÉRANT QUE**

d'autre part, la Ville s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, telle que substantiellement présentée, aux termes de laquelle la Ville s'engage à lui verser pour l'année 2019 la somme de 242 706 \$, incluant toutes taxes applicables le cas échéant, en deux versements égaux de 121 353 \$ le 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juillet 2019 (poste budgétaire 02-701-51-970), afin de réaliser les fins auxquelles le patrimoine est affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA19 03 058**

**5.7 Mandat sur la gouvernance des organismes - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville souhaite améliorer la gouvernance dans sa relation avec les organismes auxquels elle accorde une aide et que l'Office du Tourisme Région Mont-Tremblant inc. a émis le désir de participer;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) est un organisme sans but lucratif ayant une expertise sans équivalent dans ce domaine qui justifie de faire affaire avec un fournisseur externe pour répondre au besoin de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat de services à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques de gouvernance de l'Office de tourisme Région Mont-Tremblant inc. au montant de 6 500 \$, taxes en sus, plus les frais de déplacement (poste budgétaire 02-701-51-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Ressources humaines**

**CA19 03 059**

**6.1 Mouvement de personnel**

**CONSIDÉRANT** le retour progressif au travail de la commis secrétaire transport en commun au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** le surplus de travail occasionné par le renouvellement de la carte Vivre Mont-Tremblant et les encaissements;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'entériner la décision de la direction des ressources humaines d'attitrer madame Maude Picotin au poste de commis-réceptionniste, Service des finances les 4 et 6 février 2019 et à titre de secrétaire au Service de police les jours où ses services ne sont pas requis au Service des travaux publics et ce, à compter du 11 février 2019, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 03 060**

**6.2 Embauche temporaire d'un commis culture et loisirs - Service de la culture et des loisirs**

**CONSIDÉRANT** le début d'un congé à traitement différé du titulaire du poste;

**CONSIDÉRANT** l'affichage du poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de madame Maude Picotin, à titre de commis culture et loisirs, poste temporaire au Service de la culture et des loisirs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, selon les termes et conditions de la convention collective applicable du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Retiré**

**CA19 03 061**

**6.4 Bonification au rendement pour le personnel cadre et hors-cadre (excluant les cadres policiers)**

**CONSIDÉRANT** le rendement du personnel cadre et hors-cadre pour l'année 2018;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil et la direction générale veulent reconnaître le travail du personnel cadre et hors-cadre par l'octroi d'un boni au rendement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

**ET RÉSOLU** de fixer à 2 % du salaire régulier de la structure salariale 2018, le pourcentage de bonification au rendement du personnel cadre et hors-cadre (excluant les cadres policiers) payable au prorata du nombre de jours écoulés depuis la date d'entrée en fonction pour l'année 2018, le tout excluant toutes primes ou montants forfaitaires accordés lors de cette même année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**6.5 Retiré**

CA19 03 062

**6.6 Demande d'aide financière au fonds municipal d'action juridique (FMAJ)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement portant sur le fonds municipal d'action juridique (FMAJ) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) permet à un organisme municipal, qui est un membre en règle, de demander un soutien financier à l'égard de litiges devant les tribunaux judiciaires, quasi judiciaires ou administratifs et qui présentent des enjeux et un intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le sort du litige entourant l'interprétation et l'application du programme maternité sans danger pour l'allaitement de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pourrait avoir pour conséquence l'augmentation de l'absentéisme et créer des difficultés à la prestation des services publics à rendre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Matte  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Mont-Tremblant dépose une demande de soutien financier auprès de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre du volet 1 du Fonds municipal d'action juridique, pour un montant de 5 000 \$ pour l'aider financièrement dans la défense des intérêts de la Ville, mise en cause dans la requête introduite devant le Tribunal administratif du travail (dossier 679954 64 1810) opposant un employé de la Ville de Mont-Tremblant portant le numéro 941 et la CNESST, en raison de l'enjeu mentionné en préambule;

**D'** accepter et respecter les termes et conditions du Règlement portant sur le fonds municipal d'action juridique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Gestion financière**

CA19 03 063

**7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 au montant de 46 647,73 \$ et pour le mois de février 2019 au montant 183 574,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 03 064**

**7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 34 205,98 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 03 065**

**7.3 Radiation de créances de factures diverses**

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes impayées et prescrites figurent aux comptes à recevoir de la bibliothèque Samuel-Quimet et du Service des finances;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU de radier les factures diverses (incluant intérêts, frais de retard et livres facturés) dont le total est de 14 643,32 \$ pour les années 2010 à 2016, selon les listes préparées par le Service de la culture et des loisirs et le Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**8. Urbanisme**

**9. Travaux publics**

**9.1 Retiré**

**CA19 03 066**

**9.2 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'abribus additionnels pour son service de transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide au transport collectif de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pourrait subventionner jusqu'à 85 % de l'investissement nécessaire;

**CONSIDÉRANT** le solde des sommes non dépensées disponibles dans le dossier de la Ville de Mont-Tremblant au programme d'aide financière de la SOFIL;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Matte  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

- DE déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour l'acquisition, la mise en place et l'installation de trois abribus avec équipements pour le service de transport en commun de la Ville pour un projet évalué à 51 766 \$ incluant 10 % de frais de contingence, afin que 85 % des coûts afférents, soit un montant de 44 001 \$, taxes en sus, soit remboursé par la SOFIL;
- QUE la Ville assume la portion non subventionnée des coûts, soit un montant de 7 765 \$, taxes en sus (projet 2019-05);
- QUE la Ville autorise le directeur du Service des travaux publics à signer pour au nom de la Ville tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA19 03 067

**9.3 Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire réaliser des travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Uniroc Construction inc.	601 715,80 \$
Pavages Multipro inc.	646 820,00 \$
LEGD inc.	684 404,40 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau  
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'octroyer à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village au montant de 601 715,80 \$, taxes en sus (projet 2019-08, payable par le règlement d'emprunt (2017)-A-50), conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA19 03 068

**9.4 Acquisition d'une camionnette ½ tonne - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'acquisition d'une camionnette ½ tonne 4X4 2019 à cabine allongée et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'octroyer à Alliance Ford inc. le contrat pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne 4X4 2019 à cabine allongée requis par le service de voirie, au montant de 35 697 \$, taxes en sus (projet 2019-18), le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2019-08.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 03 069**

**9.5 Acquisition de deux voitures électriques - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire faire l'acquisition de deux voitures électriques et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'octroyer à Les Sommets Chevrolet Buick GMC Itée, le contrat pour l'acquisition de deux véhicules électriques au montant de 94 198 \$, taxes en sus (projets 2019-17 et 2019-37), sur lequel un rabais gouvernemental de 16 000 \$ sera appliqué, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2019-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.6 Retiré**

**CA19 03 070**

**9.7 Remplacement d'un épandeur et d'un cadre basculant - camion 3-13 - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** l'épandeur, le cadre basculant et certains accessoires du véhicule 3-13 doivent être remplacés suite à un accident survenu le 8 février dernier et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (taxes en sus)</b>
Les Machineries St-Jovite inc.	40 694,50 \$
Robitaille Équipement inc.	42 476,76 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté  
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'octroyer à Les Machineries St-Jovite inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de l'épandeur, du cadre basculant et de certains accessoires pour le véhicule 3-13, au montant de 40 694,50 \$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres TP-2019-17 et dont la dépense est répartie comme suit :

- 5 000 \$ poste budgétaire 02-330-00-525;
- 35 694,50 \$ (taxes en sus) résiduel à être remboursé par l'assureur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Environnement**

**11. Culture et loisirs**

**CA19 03 071**

**11.1 Culture et loisirs - autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du travail de l'équipe de gestion du Service de la culture et des loisirs, il est nécessaire de signer



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

divers documents concernant des biens et services qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération, tels que des ententes de service pour des activités dans les parcs et terrains sportifs, à la bibliothèque, des ententes d'expositions, des ententes relatives à l'obtention de droits de passage aux fins des sentiers récréatifs, incluant l'assurance en responsabilité civile, etc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Matte  
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

**ET RÉSOLU :**

D' autoriser la directrice ou l'un des coordonnateurs du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, des ententes de service pour des activités dans les parcs et terrains sportifs, à la bibliothèque, des ententes d'expositions, des ententes relatives à l'obtention de droits de passage temporaires aux fins des sentiers récréatifs et autres documents similaires, pour donner effet à une résolution adoptée à ce sujet ou à l'exercice d'une délégation de pouvoirs, sans qu'il soit nécessaire de le mentionner à chacune des résolutions;

D' abroger la résolution CA18 06 163.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA19 03 072**

**11.2 Autorisation de passage et d'événements**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse  
Appuyé par madame Mélanie Matte

**ET RÉSOLU d'autoriser le passage et les événements suivants :**

<b>Organisme</b>	<b>Activité</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Comité de quartier n° 1	Fête des sucres	23 mars 2019	Place de la Gare
Défi Gatineau Tremblant	Randonnée cycliste	1 <sup>er</sup> et 2 juin 2019	Territoire de la Ville de Mont-Tremblant

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA19 03 073**

**11.3 Subvention à un organisme**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs, culturelles et touristiques et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de leurs activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Mélanie Matte



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accorder de l'aide technique à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'organisation du pique-nique familial et du Festival des Perséides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. Police**

**CA19 03 074**

**12.1 Véhicules hybrides 2020 - Ford Interceptor Utility - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de deux véhicules hybrides 2020 Ford Interceptor Utility et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Élite Ford	94 600 \$
Alliance Ford	95 858 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Joël Charbonneau  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'octroyer à Ventes Ford Élite (1978) inc., le plus bas soumissionnaire jugé conforme, un contrat pour la fourniture de deux véhicules hybrides 2020 Ford Interceptor Utility, au montant de 94 600 \$, taxes en sus (projet 2019-04), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA19 03 075**

**12.2 Contrat et licence d'utilisation de la tour de télécommunication et du site de TELUS - rue de la Montagne**

**CONSIDÉRANT QUE**

sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant, les tours de télécommunication appartiennent à Bell Mobilité inc. ou à TELUS, avec lesquelles la Ville fait affaire pour assurer une couverture adéquate en matière de télécommunication;

**CONSIDÉRANT QUE**

la tour de télécommunication sur la rue de la Montagne appartient à TELUS et qu'il est nécessaire d'obtenir les droits d'utilisation d'une antenne sur cette tour et la mise en place sur le site d'un abri par Metro com Canada, le fournisseur retenu par la Ville pour la fourniture d'équipements spécialisés en télécommunication et l'entretien du système de télécommunication (radio) de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE**

le système de télécommunication est dans l'abri de Bell Mobilité inc. qui refuse de donner accès à Metro com Canada et qu'il faut trouver une autre option;

**CONSIDÉRANT QUE**

TELUS a accepté d'accueillir un abri de Metro com Canada sur son terrain devant spécifiquement servir pour les équipements du système de télécommunication de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE**

TELUS est en situation de monopole et conséquemment les règles d'adjudication de contrat par appel d'offres ne s'appliquent pas, conformément à l'article 573.3 (8) de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

- D' autoriser la conclusion d'un contrat d'une durée de 5 ans avec TELUS pour la location d'un site d'antenne incluant la mise en place d'un abri au montant de 1 000 \$ par année, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-516) avec une augmentation annuelle de 3 %, conformément au contrat joint à la présente;
- D' autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat avec TELUS.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA19 03 076**

**12.3 Contrat de location d'une antenne - tour de télécommunication de Bell Mobilité inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant et de la MRC des Laurentides, les tours de télécommunication appartiennent à Bell Mobilité inc. ou à TELUS, avec lesquelles la Ville fait affaire pour assurer une couverture adéquate en matière de télécommunication;

**CONSIDÉRANT QUE** le site de communication au Mont-Catherine à Sainte-Agathe-des-Monts appartient à Bell Mobilité inc. et qu'il est nécessaire d'obtenir les droits d'installer et d'exploiter des équipements de télécommunication, dont une antenne sur sa tour de communication, aux fins du système de télécommunication (radio) de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Mobilité inc. est en situation de monopole et conséquemment les règles d'adjudication de contrat par appel d'offres ne s'appliquent pas, conformément à l'article 573.3 (8) de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

- D' autoriser la conclusion d'un contrat de louage de site avec Bell Mobilité inc., d'une durée de 4 ans et 6 mois, du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 31 juillet 2023, pour l'installation et l'exploitation d'équipements de télécommunication de la Ville sur l'antenne existante (no.41) sur le site de Sainte-Agathe-des-Monts, en contrepartie d'un loyer de base mensuel de 468,01 \$, taxes en sus, avec une augmentation annuelle de 4 %, (poste budgétaire 02-xxx-xx-516), conformément au contrat joint à la présente;
- D' autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de louage de site.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.4 Abris pour les équipements de télécommunication - contrat**

**CA19 03 077**

**12.4.1 Fourniture et installation d'un abri - site de Telus - Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a négocié avec Telus le droit d'installer une antenne dans la tour de télécommunication située sur le site lui appartenant ainsi que le droit d'utiliser un espace sur ce site pour l'installation d'un abri, le tout



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

aux fins du système de télécommunication (radio) de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville fait maintenant affaire avec Metro com Canada pour l'entretien de son système de télécommunication;

**CONSIDÉRANT QUE** TELUS a accepté d'accueillir un abri (shelter) de la Ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a obtenu un prix de Metro com Canada pour la fourniture d'un abri, incluant l'installation et l'ingénierie;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un abri pour les équipements de radiocommunication à la tour Telus de Mont-Tremblant au coût de 17 485 \$, taxes en sus, payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 03 078

**12.4.2 Location d'un abri d'Accès Communication - site de Bell Mobilité inc. - Sainte-Agathe-des-Monts**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a changé de fournisseur pour l'entretien de son système de télécommunication (radio) et fait maintenant affaire avec Metro com Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** l'antenne de Sainte-Agathe-des-Monts est située dans la tour de Bell Mobilité inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit quitter l'abri de Bell Mobilité inc. car cette dernière refuse de donner accès à un autre fournisseur;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Mobilité inc. refuse également la location de nouveaux espaces sur son site pour l'installation d'un abri et que le seul autre abri est celui appartenant à Accès Communication;

**CONSIDÉRANT QU'** Accès Communication a accepté de louer un espace dans son abri pour l'installation des équipements de la Ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT** l'exception prévue à l'article 573.3 (8) de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'octroi de contrat dont l'objet est la fourniture de services par un fournisseur qui, dans le domaine des communications, de l'électricité ou du gaz, est en situation de monopole;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'un contrat d'une durée de 3 ans avec Accès Communication pour la location d'un espace pour les équipements de radiocommunication de la Ville de Mont-Tremblant au montant de 600 \$ par mois, taxes en sus, avec une augmentation annuelle de 2 %, poste budgétaire 02-xxx-xx-516, conformément au contrat joint à la présente;

D' autoriser le directeur du Service de police à signer ce contrat de location, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

**CA19 03 079**

**12.5 Ajout dans la modification de couverture d'un site radio - contrat**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a attribué, par la résolution CA18 09 236, un contrat à la société Groupe CLR inc., faisant affaire sous le nom de Metro com Canada, pour l'entretien de ses infrastructures de radiocommunication voix et pour modifier la couverture du site radio de Sainte-Agathe-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QU'** il est primordial d'offrir la capacité désirée pour répondre aux besoins des services de sécurité incendie du secteur sud de la MRC des Laurentides, par l'ajout d'un répéteur afin de modifier la gestion du système en mode d'assignation dynamique de fréquence (trunking);

**CONSIDÉRANT QU'** il s'agit d'un équipement spécialisé devant être compatible avec les infrastructures de radiocommunication actuelles pour lequel le Service de police a fait une demande de prix pour l'ajout de cet équipement auprès de Metro com Canada;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU :**

D' octroyer un contrat à la société Groupe CLR inc., faisant affaire sous le nom de Metro com Canada, pour l'ajout d'un répéteur afin de modifier la gestion du système en mode d'assignation dynamique de fréquence (trunking) de couverture du site radio de Sainte-Agathe-des-Monts, incluant les licences requises, pour un montant maximum de 13 489,50 \$, taxes en sus, selon les options requises au moment de l'installation (postes budgétaires 02-210-00-516), conditionnellement à une entente à intervenir avec la MRC des Laurentides quant au remboursement de cette dépense, suite à une subvention obtenue.

D' autoriser le directeur du Service de police à signer ce contrat de location, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CA19 03 080**

**12.6 Protocole d'entente concernant la participation du DPCP à l'élaboration et la mise en application du projet « sexto » - autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police affirme sa volonté de vouloir renforcer son partenariat avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en participant à un projet de collaboration dans le but de répondre à la problématique grandissante de l'auto exploitation juvénile;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt  
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom du conseil d'agglomération, le protocole d'entente concernant la participation du Directeur des poursuites criminelles et pénales à l'élaboration et la mise en application du projet « sexto », pour une durée de 5 ans, dont copie est jointe à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA19 03 081**

**12.7 Entretien de la station de bertillonnage - contrat**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**11 mars 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien avec la société Morpho Canada inc. pour la station de bertillonnage viendra à expiration le 1er avril 2019;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de s'assurer de la fonctionnalité en tout temps de cet équipement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille  
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

**ET RÉSOLU :**

D' octroyer à la société Morpho Canada inc. un contrat d'entretien et de soutien de la station de bertillonnage, pour la période du 1 avril 2019 au 31 mars 2020, au montant de 3 811 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-529);

D' autoriser le directeur du Service de police de l'agglomération de Mont-Tremblant à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

**18. Deuxième période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CA19 03 082**

**19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur François Marcoux  
Appuyé par monsieur Danny Stewart

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée. Il est 19 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois  
Maire

Marie Lanthier  
Greffière

